

L'écocentre maintenant opéré par la MRC de Joliette

Joliette, le 8 janvier – Neuf villes et municipalités de la MRC de Joliette ont adhéré à l'entente intermunicipale mandatant la MRC de Joliette pour la gestion des opérations de l'écocentre, situé sur la rue Raoul-Charrette. Projet commun par les villes et municipalités de la MRC de Joliette, à l'exception de Saint-Thomas qui offre le service à leurs citoyens via le site situé sur leur territoire. En vigueur depuis le début de l'année, la desserte de ce service par la MRC de Joliette permettra un meilleur contrôle des coûts ce qui sera éventuellement un avantage économique pour les citoyens.

« La MRC de Joliette a eu quelques projets mis en commun au cours des années précédentes, celui-ci en est un majeur pour les villes et municipalités participantes. Le personnel dédié à l'opération et la gestion de cet écocentre est plus que motivé à cette tâche et au succès de cette initiative » de dire Monsieur Alain Bellemare, préfet de la MRC de Joliette.

L'écocentre est un lieu d'apport et de tri de certaines matières résiduelles. Les usagers apportent volontairement des matières résiduelles, telles que des encombrants, des résidus de construction, rénovation et de démolition (CRD), des matières organiques putrescibles, des matières recyclables, etc. Il importe de souligner que ce service est offert à la clientèle résidentielle des municipalités et villes de la MRC de Joliette participantes. Mentionnons également qu'une preuve de résidence est exigée pour bénéficier de ce service.

Les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et finalement l'enfouissement. L'horaire d'hiver ayant été légèrement modifié, vous pouvez la consulter ainsi que la liste des matières acceptées et refusées à l'écocentre, en visitant notre site web à l'adresse suivante : mrcjoliette.qc.ca/gmr/ecocentre.

« Parce que nous ne sommes jamais mieux servis que par soi-même, qui de mieux que la MRC de Joliette pour opérer un centre qui dessert sa propre population. De plus, nous pensons qu'en s'appropriant la gestion des matières récupérées, il sera plus facile pour nous de les valoriser et d'augmenter notre performance en termes de gestion des matières résiduelles » souligne monsieur le préfet Alain Bellemare.

Bien que l'emplacement du 1481 Raoul-Charrette demeure inchangé, pour toutes questions ou informations, les gens sont désormais invités à communiquer à la MRC de Joliette en composant le 450 759-2237 ou par courriel à information@mrcjoliette.qc.ca.